

nale et du Bien-être social aboutira à redistribuer aux familles à faible revenu les allocations que touchent en ce moment les familles à revenu élevé. C'est une attaque directe à la pauvreté. Il est certain que cette proposition vient en aide à ceux qui en ont le plus besoin. Si la motion du député était adoptée et que les allocations versées en faveur de tous les jeunes Canadiens étaient haussées d'un dollar par jour, la Trésorerie devrait déboursier un montant global de 2.7 milliards par année.

**Une voix:** Combien?

**M. Foster:** Un montant global de 2.7 milliards, qui représente quatre fois les dépenses courantes du programme d'allocations familiales qui s'élève à environ 560 millions. En terminant, monsieur l'Orateur, le programme proposé de sécurité du revenu familial que renferme le Livre blanc sur la sécurité du revenu tente d'affermir ce principe d'une assistance au revenu garanti, non pas sur une base universelle, mais sur une base sélective liée au revenu et aux besoins familiaux. Le principe directeur de cette proposition est de s'assurer que le plus possible de ressources soient orientées vers ceux qui sont particulièrement dans le besoin. Cela dénote un nouvel esprit de résolution et de convenance sociale et il s'agit d'une réaction précise aux divers problèmes auxquels font face les petits salariés.

[Français]

**M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova):** Monsieur l'Orateur, je ne parlerai que durant quelques minutes, parce que je suis convaincu que les honorables députés désirent que cette motion soit mise aux voix.

La motion est intéressante en ce qu'elle se rattache aux discussions qui ont eu lieu depuis la présentation du Livre blanc sur la sécurité sociale.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec les remarques faites par le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Isabelle), qui dit tout simplement qu'il y aura toujours des pauvres et des riches.

Cet argument n'est pas valide, quand on essaie de résoudre les problèmes de ceux qui sont dans le besoin. Voilà le reproche que je veux adresser au gouvernement.

Il faut faire quelque chose pour les moins fortunés.

**M. Eymard Corbin (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et Forêts):** Monsieur le président, cette attitude est réaliste, par exemple.

• (4.50 p.m.)

**M. Comeau:** Monsieur l'Orateur, l'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et Forêts dit qu'il faut être réaliste, et c'est vrai. Mais je ne pense pas qu'on soit réaliste quand on verse à des personnes âgées \$80 par mois, à des anciens combattants une maigre pittance et aux mères de famille, \$6 par mois par enfant.

Ce matin, j'ai reçu une pétition signée par à peu près 150 mères de familles demandant l'augmentation des allocations familiales.

Il est tout à fait vrai que le Livre blanc déposé cette semaine par le gouvernement propose de porter à \$16 par mois les allocations familiales des familles dont le revenu familial est inférieur à \$4,500.

**Une voix:** Très bien dit, Louis!

**M. Comeau:** En effet!

Je félicite le gouvernement d'avoir finalement compris cela, et s'il voulait augmenter, dans la même proportion, la pension des personnes âgées et des anciens combattants, je serais bien content.

Si je comprends bien, cette mesure entrera en vigueur au mois de septembre 1971, et je suis certainement un de ceux qui vont l'appuyer. Cependant, je n'approuve pas tout à fait que cette mesure n'ait pas du tout tenu compte de celui qui ne touche qu'un revenu de \$10,000 par année.

**M. Corbin:** Pauvre monde!

**M. Comeau:** Il est vrai que, de l'avis du secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et Forêts, certaines personnes gagnent des milliers de dollars et pourraient fort bien se tirer d'affaire sans cela. Il n'est peut-être pas logique que moi, par exemple, qui n'ai que 2 enfants, je reçoive ces \$12 par mois.

Il y a quand même des familles de 7, 8, 9, 10 et même 12 enfants qui ont absolument besoin de ces allocations. Au fait, une famille, surtout si elle demeure dans la ville, qui ne touche qu'un revenu de \$10,000, n'est certainement pas riche.

Je félicite l'honorable député d'avoir présenté ces arguments. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec lui. Il exagère peut-être quand il prétend qu'on devrait verser une allocation de \$1 par jour. Je le félicite en ce sens qu'il faut tout de même les augmenter. Je pense qu'elles le seront d'ailleurs encore bientôt.

Je ne suis pas d'accord avec l'honorable député d'Algonoma (M. Foster), qui a présenté un argument fondé sur le coût des allocations.

Monsieur l'Orateur, on peut toujours trouver de l'argent pour faire ce qu'on veut. Il faut établir les priorités, après quoi, on trouve de l'argent facilement.

Les arguments fondés sur le coût ne sont pas nécessairement bons, parce que tout coûte cher aujourd'hui.

J'ai bien dit que je n'accepte pas tout ce que le député de Compton préconise, mais j'estime qu'on peut améliorer la situation.

L'argument fondé sur le coût n'est pas valable, parce qu'on peut toujours trouver de l'argent pour faire ce qu'on veut. Au fait, si le gouvernement présentait une politique visant à développer le pays comme il faut, tout le monde gagnerait plus d'argent et paierait plus d'impôt. Le gouvernement bénéficierait d'un plus grand revenu et, partant, pourrait augmenter les pensions.

**M. Corbin:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permet-il de lui poser une question?

**M. Comeau:** A la condition qu'elle soit brève.

**M. Corbin:** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au député s'il considère que l'augmentation des allocations familiales a priorité sur le développement de l'usine marémotrice de la baie de Fundy?

**M. Comeau:** Ces deux choses, monsieur l'Orateur, devraient être étudiées de façon prioritaire.

[Traduction]

**M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur...

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Plus fort, s'il vous plaît.